

**Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche**
Gestion des affaires juridiques
Gestion des assemblées

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MERCREDI 2 DECEMBRE 2022

Les membres du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 25 novembre 2022, se sont réunis vendredi 2 décembre 2022 à 9h30, sous la présidence de monsieur Pierre Maisonnat, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières, en visioconférence
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de La-Chapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux
Monsieur Jérôme Dalverny, membre du bureau, conseiller départemental, maire de Prades

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental des services d'incendie et de secours
Colonel Alain Juge, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier
Madame Karen De Baets, gestionnaire des assemblées et assistante juridique

-oOo-

*Le président débute la séance par l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.*

I. Attribution des accords-cadres d'acquisition de matériels roulants sur l'exercice 2022 dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022/2024 - Autorisation de signature des accords-cadres.

Le président rappelle que pour couvrir les achats du plan d'équipement en matériels roulants 2022/2024, le SDIS de l'Ardèche a lancé une procédure sur appel d'offres ouvert avec les alotissements suivants :

Lot		Quantité minimale	Quantité maximale
1	Equipement Véhicules de Liaison Radio 4x4 (VLR 4x4) Montant estimatif réactualisé (1) : 36 000 € HT	1	3
2	Châssis Véhicule de Transport de Personnes (VTP) Montant estimatif réactualisé (1) : 32 000 € HT	1	1
3	Châssis Véhicules Légers Utilitaires (VLU) Montant estimatif réactualisé (1) : 120 000 € HT	1	6
4	Châssis Véhicules de Liaison Radio (VLR) Montant estimatif réactualisé (1) : 35 000 € HT	1	2
5	Equipement VTP + VLU + VLR Montant estimatif réactualisé (1) : 22 000 € HT	3	9
6	Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) Montant estimatif réactualisé (1) : 50 000 € HT	1	1

Il rappelle que ces accords-cadres sont conclus pour une durée de 20 mois à compter de leur date de notification, sous réserve de la réception sans réserve des véhicules au SDIS de l'Ardèche. Il détaille ensuite, les critères d'attributions pour chacun des lots.

Enfin, le président présente les candidatures reçues :

N° pli	Société	Lots
1	Société GRUAU (LANERY by Gruau) M. Nicolas DELHOMME 4 rue Fernand Pelloutier 69200 Venissieux Mail : nicolas.delhomme.lanery@gruau.com	1 & 5
2	PMA SARL – LIBERTY MAG M. Albin Dumas 3 impasse Lucien Chautant 26140 Saint-Rambert-D'Albon Mail : albin.dumas@pma-carrosserie.fr	1 & 5
3	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) M. Thibaut LALAUZE ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas Mail : thibaut.lalauze@groupejean.fr	2, 3 & 4

Il attire l'attention sur le fait qu'aucune offre n'a été déposée sur le lot n° 6 – Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR).

Il rappelle que la commission d'appel d'offres réunie le 2 décembre 2022 a :

- Constaté l'infructuosité pour absence d'offre du lot n° 6 - Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) ;

- Approuvé, conformément aux articles L2122.1 et R2122.2 du code de la commande publique, le lancement d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, avec la société Technic' Auto Centre 4x4, Quartier Ponsoyes Est, 26320 Saint-Marcel-les-valence, seule société ayant retiré le DCE afférent au lot n° 6 sur le profil acheteur, sous réserve que la pénurie de châssis de véhicule 4x4 se termine avant la date d'échéance des accords-cadres d'acquisition de matériels roulants 2022, soit vers fin octobre 2023. Dans l'hypothèse contraire, l'acquisition du châssis du Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) et son équipement fera l'objet d'une procédure en 2023 ;

- Retenu le classement des soumissionnaires proposé par les services techniques suite à leur analyse ;

- Attribué les accords-cadres d'acquisition de matériels roulants 2022 aux soumissionnaires suivants, sous réserve qu'ils justifient, dans un délai maximal de 10 jours calendaires, ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner.

Le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres ainsi que tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette opération, avec les sociétés suivantes :

- 2.

• **Lot n° 1 – Equipement d'1 à 3 Véhicules de Liaison Radio 4x4 (VLR 4x4)**

Société	SOCIETE GRUAU (LANERY by Gruau) 4 rue Fernand Pelloutier 69200 Venissieux		
Montant de l'offre	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Equipement des VLR 4x4	15 780 € HT 18 936 € TTC	3	47 340 € HT 56 808 € TTC
Délai de livraison :	4 mois		

• **Lot n° 2 – 1 châssis Véhicule de Transport de Personnes (VTP)**

Société	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
Montant de l'offre	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Véhicule de Transport de Personnes (VTP) Trafic VP intens L2 DCI 150 – 9 places	38 443.33 € HT 46 132 € TTC	1	38 443.33 € HT 46 132 € TTC
Frais de carte grise	357.76 € TTC	1	357.76 € TTC
Délai de livraison :	12 mois		

• **Lot n° 3 – 1 à 6 châssis Véhicules Légers Utilitaires (VLU)**

Offre de base : moteur diesel à injection directe (puissance d'au moins 90 CV)

Variante obligatoire : moteur essence à injection directe (puissance d'au moins 100 CV)

Société	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
Montant de l'offre DE BASE	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Véhicules Légers Utilitaires (VLU) • Kangoo VP équilibre bleu DCI 95 CH	20 983.66 € HT 25 180.39 € TTC	6	125 901.96 € HT 151 082.35 € TTC
Frais de carte grise	968.76 € TTC	6	5 812.56 € TTC
Délai de livraison :	12 mois		

• **Lot n° 4 – 1 à 2 châssis Véhicules de Liaison Radio (VLR)**

Offre de base : moteur essence à injection directe (puissance d'au moins 90 CV)

Variante obligatoire : moteur hybride électrique / essence (environ 140 CV et 100 Kw cumulés)

Société	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
Montant de l'offre DE BASE	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Véhicules de Liaison Radio (VLR) • Clio techno TCE 90 CH	17 372.50 € HT 20 847 € TTC	2	34 745 € HT 41 694 € TTC
Frais de carte grise	228.76 € TTC	2	457.52 € TTC
Délai de livraison :	8 mois		

• **Lot n° 5 – Equipement d'1 VTP + 1 à 6 VLU + 1 à 2 VLR**

Société	PMA SARL – LIBERTY MAG 3 impasse Lucien Chautant 26140 Saint-Rambert-D'Albon		
Montant de l'offre	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Equipement du VTP	2 895 € HT 3 474 € TTC	1	2 895 € HT 3 474 € TTC
Equipement des VLU	3 225 € HT 3 870 € TTC	6	19 350 € HT 23 220 € TTC
Equipement des VLR	800 € HT 960 € TTC	2	1 600 € HT 1 920 € TTC
Total des équipements :		9	23 845 € HT 28 614 € TTC
Délai de livraison :	1 mois		

Le **lot n° 6** – Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) est déclaré infructueux pour absence d'offre.

3. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement, article 21561 « matériel roulant » et 21828 « autre matériel de transport », sous l'unité fonctionnelle 22FOTEVEHI et les codes familles 37.100 « véhicules légers < 3,5T, véhicules de transport < 10 personnes » et 37.114 « fournitures et équipements divers pour véhicules et engins », conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

II. Acquisition d'effets – attributs / galons sapeurs-pompiers et d'équipements de protection individuelle (EPI) non spécifiques sapeurs-pompiers et vêtements des personnels administratifs et techniques (2 lots) – Approbation de l'opération.

Le président indique qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour les seuls attributs et galons sapeurs-pompiers (lot 1) par le biais du groupement précité (le SDIS souhaite mettre un terme à sa participation à l'accord cadre pour les EPI non spécifiques sapeurs-pompiers et vêtements des personnels administratifs et techniques (lot 2), en raison du faible nombre de commandes).

Il précise que le SDIS de l'Ain coordonnera le lancement d'accords-cadres à bons de commande avec un opérateur unique avec minimum et maximum annuel pour chaque SDIS participant, pour une durée d'1 an reconductible trois fois à compter de leur date de notification. La procédure sur appel d'offres ouvert comportera deux lots :

- Lot n° 1 – Attributs et galons sapeurs-pompiers
- Lot n° 2 – EPI non spécifiques sapeurs-pompiers et vêtements des personnels administratifs et techniques

Le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE

- le principe d'acquisition d'effets « attributs et galons sapeurs-pompiers » par le biais du groupement de commandes des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
- le procédé de consultation retenu par le coordonnateur.

2. **DESIGNE** le service départemental d'incendie et de secours de l'Ain en tant que coordonnateur des accords-cadres à bons de commande d'acquisition d'effets « attributs et galons sapeurs-pompiers ».

3. **PRECISE** que les crédits nécessaires pour chaque exercice concerné, seront inscrits en section de fonctionnement au chapitre 60, article 60636 « habillement et vêtements de travail » sous l'unité fonctionnelle n° 22FOTEGALON et dans le code famille 19.305 « accessoires d'habillement (galonnage, insigne...) » conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche et pour les montants suivants :

	Montant mini annuel	Montant maxi annuel
Lot 1 – Attributs et galons sapeurs-pompiers	5 000.00 € HT	10 000.00 € HT
Lot 2 – EPI non spécifiques sapeurs-pompiers et vêtements des personnels administratifs et techniques	Sans objet	Sans objet
Le SDIS 07 ne participe pas à ce lot		

III. Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de poste.

Le président rappelle qu'il appartient au bureau du conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, dans le cadre de la délégation de compétences qui lui est accordée en matière de ressources humaines.

Il indique que 2 officiers du grade de lieutenant de 2^{ème} classe sont inscrits sur liste d'aptitude du concours externe de lieutenant de 1^{ère} classe.

Les fiches de postes et les valeurs professionnelles de ces agents permettant leur nomination, il propose de les nommer et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. **DECIDE** de :

A. **CRÉER** dans la **filière des sapeurs-pompiers professionnels** :

- Deux postes de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

B. **SUPPRIMER** dans la **filière des sapeurs-pompiers professionnels** :

- Deux postes de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

C. **DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs en conséquence.

2. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 012, du budget primitif de l'exercice 2023.

IV. Autorisation de signature - Convention pour l'installation d'une antenne au CIS de la Voulte-sur-Rhône.

Le président indique que la société Orange souhaiterait installer une antenne relais de téléphonie mobile sur la tour du CIS de La Voulte sur Rhône (ZI Jean Jaurès 07800 La Voulte sur Rhône, section AD, parcelle 67, surface de 26 m²) afin d'améliorer la couverture du réseau de ce secteur.

Il ajoute qu'en cas d'accord par le SDIS, celui-ci obtiendra une redevance annuelle de 3 500€ avec revalorisation annuelle de 1.5%.

Le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. **APPROUVE** l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la tour du CIS de La Voulte sur Rhône - ZI Jean Jaurès - 07800 La Voulte sur Rhône - section AD - parcelle 67 d'une surface de 26 m²,
2. **AUTORISE** le président à signer la convention avec la société TOTEM, filiale de la société Orange spécialisée dans les antennes réseaux, telle que présentée en annexe.

V. Fourniture de vêtements et accessoires de protection contre les produits chimiques, liquides et gazeux par le groupement de commandes des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Sud-Est

LOT1 : fourniture de masques et cartouches filtrantes (Marché 21TE014.1)

Demande d'exonération de pénalités de retard

Le président rappelle que le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche acquiert chaque année des vêtements et accessoires de protection contre les produits chimiques, liquides et gazeux par le biais du groupement de commandes des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

Il rappelle qu'une des clauses de ce marché précise que la livraison doit être effectuée dans un délai de 30 jours ouvrés, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

Il indique que la Société DUMONT SECURITE nous avait informé dès cet été des difficultés d'approvisionnement en matières premières et composants électroniques rencontrées par son fournisseur, la société MSA, difficultés liées à la guerre en Ukraine ainsi qu'à la crise sanitaire.

Malheureusement la société a été dans l'impossibilité de livrer la commande n°2022001756 du 21 juillet 2022 (masques respiratoires) dans le délai prévu au marché (23 jours ouvrés de retard).

Par conséquent la société DUMONT SECURITE, conformément à l'article 11.1 du CCAP, encourt une pénalité de 180,50 € HT.

Dans ce contexte, le président propose d'accéder à la demande de remise gracieuse de pénalités de retard de livraison de cette société.

Le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** la recevabilité de la demande de remise gracieuse de pénalités de retard de livraison d'un montant de 180,5 € HT de la société DUMONT SECURITE.

-oOo-

Le président rappelle qu'une conférence de presse a lieu cet après-midi à l'hôtel du département. Il sera question du soutien financier du département au SDIS de l'Ardèche, notamment le remboursement des frais engagés dans les feux de forêts du département cet été.

Il rappelle les réunions à venir :

- réunion à Tournon-sur-Rhône le 7 décembre 2022 pour évoquer le programme immobilier.
- prise de commandement du directeur, Sainte-Barbe départementale et inauguration du CSP, au CSP de Privas, le 3 décembre à 9h30

Le directeur ajoute que le nombre de récipiendaires étant important, il a été choisi d'organiser un évènement particulier le 12 décembre 2022 à la direction afin de remettre notamment les médailles aux agents qui se sont investis dans les centres de vaccinations contre le Covid

Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat